

MISE EN ŒUVRE CHEZ AMUNDI DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Agir en acteur financier responsable est un engagement d'Amundi au cœur de sa stratégie de développement. Cet engagement prend forme au travers de notre gestion socialement responsable et de l'accompagnement de nos clients avec des solutions d'investissement soutenant la transition énergétique.

Avec 1 083 milliards d'actifs sous gestion, Amundi est le 1er acteur européen¹ et se classe dans le Top 10 mondial de l'industrie de la gestion d'actifs. Amundi se doit d'agir en acteur responsable pour assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de son métier. C'est pourquoi, Amundi a fait de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement, - en complément des critères financiers -, son 4ème pilier fondateur lors de sa création en 2010.

Avec 167,7 milliards d'euros d'encours en Investissement Socialement Responsable (ISR) au 31 décembre 2016, Amundi est, au plan européen, l'un des acteurs les plus engagés. Notre objectif est la généralisation de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des gestions du Groupe. L'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques sur les investissements de nos clients fait également partie de notre responsabilité. Notre engagement vis-à-vis de nos clients est de leur apporter des solutions d'épargne et d'investissement performantes et transparentes, dans le cadre d'une relation durable et de confiance.

1. Les engagements d'Amundi

■ Les chartes et actions de place qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, Amundi adhère et conduit sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

¹ En Europe continentale

- 2003 : signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies
- 2006 : adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable
- 2008 : signataire de la charte de la Diversité
- 2015 : signataire de la charte de la Parentalité

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), des Sustainable Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ».

Amundi cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l'économie. A nouveau en 2016, Amundi a maintenu son engagement en faveur de la prise en compte des critères ESG par les investisseurs et en particulier des critères relevant de la COP 21 et de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Amundi a participé aux réflexions sur la création du label ISR soutenu par les pouvoirs publics, et est membre du Comité du label ISR. En août 2016, Amundi a été la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs pour ses 4 fonds présentés. Amundi a également participé au groupe de travail Paris Europlace : The Paris Green and Sustainable Finance Initiative (Initiative Finance verte et durable de la place de Paris).

■ La participation d'Amundi à des coalitions d'investisseurs

Coordonnées au niveau international, les coalitions d'investisseurs ont pour but d'inciter les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés sont la lutte contre le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Les coalitions visent également à faire adopter par les industries pétrolières et

minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquelles elles opèrent.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Amundi depuis
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	Changement climatique	2003
Carbon Disclosure Project (CDP)	Emissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
Forest Footprint Disclosure Project (FFD)	Déforestation	2009
Water Disclosure Project	Utilisation des ressources en eau	2010
Access to Medicine Index	Accès aux médicaments	2010
Access to Nutrition Index	Accès à la nutrition	2013
UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards	Reporting ESG	2008
Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
Clinical Trials Transparency	Essais cliniques	2014
Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)	Droits de l'homme	2014
Portfolio Decarbonization Coalition	Changement climatique	2014 (co-fondateur)
UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016	Reporting ESG	2015
IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy	Changement climatique	2015

PRI Human Rights Engagement	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2015
Montreal Carbon Pledge	Changement climatique	2015
Green Bonds Principles	Changement climatique	2015
Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2016

■ Le soutien à la recherche académique

Acteur engagé, Amundi fait progresser l'industrie de la gestion d'actifs et soutient les initiatives qui y contribuent. Amundi soutient activement la recherche académique et a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires, comme la Chaire Finance Durable et Investissement responsable et la Chaire Economie du climat.

2. L'investissement socialement responsable

Amundi figure parmi les pionniers de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et a fortement développé, ces dernières années, la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement. Amundi se place aujourd'hui parmi les leaders mondiaux avec 167,7 milliards d'euros d'encours sous gestion ISR qui représente 15,5% de ses encours au 31 décembre 2016. Dans sa gestion ISR, Amundi applique des règles strictes de prise en compte des critères ESG, en complément des critères financiers. Amundi est convaincue que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

■ L'approche « Best in Class »

Amundi a choisi l'approche « Best in Class » comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, Amundi est convaincue que l'ISR doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités. Cette approche permet également de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-

financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur.

■ **Les règles ISR d'Amundi**

Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il doit respecter les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) ;
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

■ **L'intégration ESG**

Amundi a signé les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dès leur lancement en 2006. Ils prônent l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers.

La mise en place de ces principes se décline notamment chez Amundi par :

- *Une politique d'exclusion stricte*

Amundi ne pratique pas d'une façon générale de politique d'exclusion sectorielle et préfère pratiquer le « Best in Class » au sein de chaque secteur d'activité. Sont toutefois exclues de l'ensemble de sa gestion active les entreprises qui interviennent dans les armements controversés au-delà des obligations réglementaires (entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : armes chimiques, armes biologiques et armes à l'uranium appauvri. En complément, sont exclues les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Sont également exclus les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme (crimes de guerre et crimes contre l'humanité).

En 2016, Amundi a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

En 2016, environ 200 émetteurs (corporates et Etats) sont exclus des portefeuilles de gestion (hors fonds indiciels et ETF contraints par leur indice de référence).

- *L'analyse ESG*

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité.

- Nous avons développé notre propre méthodologie d'analyse extra-financière des entreprises qui s'appuie sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, ceux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc... L'analyse examine le comportement des entreprises dans les trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance.
- Notre référentiel interne est composé de 36 critères :
 - 15 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité comme par exemple la stratégie environnementale, les droits de l'homme, la transparence de la politique de gouvernance,
 - 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs comme l'accès aux médicaments pour l'industrie pharmaceutique, le marketing responsable pour les banques, la voiture verte pour l'automobile.
- Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement. Au-delà, notre analyse tient compte des enjeux majeurs comme le changement climatique, le travail des enfants et la transparence dans la conduite des affaires
- L'analyse ESG des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

- *La diffusion des notes ESG à tous les gérants*

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion et d'analystes financiers. A tout

moment, un gérant connaît les notes financières et extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG, qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille. En complément des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable. Thématiques 2016 : l'eau, le charbon, les hydrocarbures non conventionnels, les transports et l'efficacité énergétique, la construction durable, les perturbateurs endocriniens. Ces études permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses. Certaines d'entre elles font l'objet de *Discussion Papers ESG* et sont disponibles sur le site internet d'Amundi dédié à ses publications de recherche (*Research center*).

- *Des solutions pour tous les types de clientèle*

En tant qu'asset manager européen de référence, engagé sur le développement de la finance responsable, Amundi a la capacité de répondre aux demandes les plus variées tenant compte de critères extra-financiers. Amundi propose ainsi une large gamme de fonds ISR ouverts, une offre ISR complète d'épargne salariale et retraite et des solutions ESG sur-mesure dans toutes les classes d'actifs et selon différentes approches répondant aux exigences des institutionnels.

■ Des équipes dédiées

Amundi a mobilisé de nombreux moyens pour déployer la gestion ISR :

- Un département dédié à l'investissement responsable et à impact, qui assure l'analyse ESG de plus de 4 000 émetteurs, la mise en œuvre d'une politique d'engagement formalisée, la relation avec les groupes de place et la promotion de ces sujets.
- L'équipe de Corporate Governance et la recherche quantitative d'Amundi sont mobilisées sur les sujets ESG. Elles contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds.
- Des prestataires externes fournissent les données extra-financières. Afin de disposer d'une analyse quantitative de qualité, il est nécessaire d'assurer la couverture du plus grand nombre d'émetteurs par les meilleures agences pour confronter les analyses. Amundi s'appuie sur les analyses de ses partenaires, notamment Vigeo-Eiris, référence en Europe, MSCI, agence nord-américaine à couverture mondiale, et sur celles d'entités spécialisées sur certaines thématiques.

■ Une démarche ISR certifiée

Nous sommes la première société de gestion dont la démarche Investissement Socialement Responsable (ISR) a été certifiée par L'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...). C'est un gage de confiance à destination de nos clients.

3. Une politique d'engagement formalisée

La politique d'engagement d'Amundi prend trois formes : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

■ L'engagement pour influence

Amundi mène une politique d'engagement pour influence sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 6 thématiques. Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié par les équipes d'Analyse ESG et de Corporate Governance, et disponible sur www.amundi.com.

Dans son 4ème rapport d'engagement, Amundi fait le point sur le dialogue amorcé avec les entreprises concernant des thèmes initiés en 2013 et 2014 :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la grande distribution.
- Les minerais de conflit.

Deux nouvelles thématiques ont été initiées en 2016 :

- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur des « Utilities »;
- Le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac.

■ Le recueil d'information à des fins de notation ESG

Afin d'affiner les notes attribuées par l'analyse ESG, les analystes extra-financiers rencontrent les entreprises tout au long de l'année. Celles-ci sont sélectionnées en fonction de la part d'Amundi dans leur capital et en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

■ **Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée**

Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Nous exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

Notre politique de vote répond à un triple objectif : assurer l'intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale auprès des entreprises représentant nos positions les plus significatives. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les assemblées générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés. En 2016, cet engagement a concerné 240 émetteurs au travers des alertes et des dialogues à l'initiative des sociétés.

4. La gestion à impact social

Parce que nous sommes un des acteurs de l'économie d'aujourd'hui et de demain, nous finançons des entreprises solidaires. L'objectif est de générer, au-delà d'une recherche de performance financière, un impact social mesurable pour nos clients.

Nous contribuons à dynamiser un développement de proximité en soutenant des projets novateurs. Ils concernent, par exemple, l'aide à des populations exclues du marché du travail pour créer leur entreprise, le soutien à des personnes en situation de dépendance, le financement de la réalisation d'habitats construits de manière écologique pour loger des

familles démunies, l'accompagnement de PME innovantes dans l'environnement, etc.

Nous privilégions cinq thématiques : l'emploi (éducation, formation, insertion), le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale.

Nous nous appuyons sur une charte de trois engagements :

- Accompagner les entreprises dans la durée en leur proposant des modes d'investissement adaptés à leurs besoins de développement (capital ou dette). L'objectif est de développer un partenariat sur le long terme.
- Diversifier la sélection des acteurs solidaires non seulement au travers de nos 5 thématiques et sur tout le territoire national, mais aussi en fonction de leur taille, leur ancienneté, leur statut juridique. Nous avons développé, en interne, une méthodologie qui repose sur une triple analyse :
 - financière pour s'assurer de la solidité financière de l'entreprise et de sa pérennité ;
 - extra-financière pour évaluer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ;
 - solidaire pour mesurer l'impact social, selon une quinzaine de critères : cause défendue, historique et expérience, zone géographique d'intervention, résultats obtenus en termes de création d'emplois, etc..
- Publier une information transparente et concrète par le biais notamment d'un rapport d'impact social. L'objectif est d'informer sur l'impact social généré (nombre d'emplois créés, de personnes relogées, d'entrepreneurs installés, de personnes soignées...) et d'illustrer par des exemples et témoignages.

Nos fonds sont tous labellisés par Finansol, un organisme qui garantit la solidarité et la transparence du fonds.

5. Actions en faveur de la Transition Energétique

A l'heure où le changement climatique présente un risque majeur à moyen et long terme, Amundi s'est engagée dans plusieurs initiatives en faveur

de la transition énergétique et propose une démarche innovante afin de se prémunir contre les risques de valorisation négative sur les actifs.

Outre sa démarche historique sur la prise en compte des risques extra financiers, Amundi a développé une réelle innovation financière pour accompagner sa clientèle d'investisseurs face au changement climatique. Amundi propose ainsi des solutions d'investissement clé en main accessibles en fonds ouverts et sur-mesure au travers de mandats et fonds dédiés. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières : solutions indicielles low-carbon, fonds green bonds, société de gestion commune avec EDF et dans une série d'actions, comme la participation au lancement de la Portfolio Decarbonization Coalition, visant à mobiliser les investisseurs dans la transition vers une économie bas carbone. Un contrat avec le fournisseur de données Trucost permet à Amundi de développer des outils de mesure de l'empreinte carbone de ses fonds.

■ **La prise en compte des notations extra-financières**

Amundi, grâce à son expertise extra financière, encourage les émetteurs à adopter les meilleures pratiques sur les trois axes, E, S et G. La dimension environnementale est donc historiquement prise en compte dans ses décisions d'investissement, avec une pondération particulièrement élevée pour les secteurs les plus polluants. Pour réduire en particulier les émissions de gaz à effet de serre, notre approche ESG est double :

- Identifier les secteurs les plus exposés, énergéticiens et autres secteurs qui ont un rôle à jouer : services aux collectivités, pétrole et gaz, chimie, métaux, automobile, biens d'équipements, immobilier, assurance ;
- Analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement.

■ **La décarbonation des portefeuilles**

L'objectif de ces solutions est de réduire l'impact carbone des portefeuilles, c'est-à-dire réduire dans les portefeuilles le poids des émetteurs qui émettent beaucoup de CO₂ ou qui détiennent des réserves d'énergies fossiles potentiellement inexploitable « stranded assets ». La décarbonation peut s'appliquer à des portefeuilles traditionnels ou à des solutions indicielles. En résulte une réallocation du capital des sociétés les plus exposées au risque carbone vers les sociétés plus vertueuses, dont le modèle économique est mieux adapté à une économie sobre en carbone.

Amundi a été pionnier en lançant, dès septembre 2014, une offre de gestion indicielle basée sur les indices MSCI Low Carbon Leaders, avec le soutien de grandes institutions telles qu'AP4 (Fourth Swedish National Pension Fund), le FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) et l'ERAFP (Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Ces indices innovants répliquent des indices standards sur actions mondiales ou européennes, tout en réduisant le poids des sociétés exposées au risque climatique et en conservant une même exposition aux marchés. En adoptant ces indices, les investisseurs peuvent ainsi réduire leur exposition au risque carbone, sans incidence défavorable sur l'exposition de marché et donc sur les rendements. Cette solution représente aujourd'hui près de 5 milliards d'euros sous gestion chez Amundi.

■ **Le financement de la transition énergétique**

En complément des solutions de décarbonation, les investissements dans les financements verts font partie des stratégies climat vers une économie bas carbone. Ces investissements concernent le plus souvent les domaines de l'efficacité énergétique et des infrastructures vertes, et visent à répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques que représentent la raréfaction des ressources naturelles, ainsi que la gestion des dommages environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, aux déchets et aux écosystèmes.

Au sein de notre dispositif de solutions climat, nous proposons une offre de fonds thématiques dédiés au financement de la transition énergétique. Le fonds Amundi Valeurs Durables est ainsi investi dans les actions d'entreprises européennes réalisant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires dans le développement des technologies vertes. De plus, il prend en compte les critères ISR d'Amundi, et exclut les entreprises qui produisent des énergies fossiles et nucléaires.

Pour les investisseurs à la recherche de solutions obligataires, nous avons lancé en 2015 Amundi Green Bonds. Ce fonds permet aux investisseurs institutionnels de participer au financement de la transition énergétique et écologique en investissant non seulement dans le marché des « green bonds », mais aussi dans des titres de dettes d'entreprises spécialisées ou leader dans le développement de technologies vertes. En 2016, Amundi a lancé Amundi Impact Green Bonds. Composé exclusivement de green bonds, ce fonds permet aux investisseurs de mesurer l'impact environnemental positif de leurs investissements via un reporting impact dédié exprimé en tonnes de CO₂ évitées. Avec déjà deux fonds green bonds à son actif, Amundi totalise plus de 65 millions d'euros sous gestion

dans des fonds green bonds dédiés au financement de la transition énergétique.

L'engagement d'Amundi se traduit également par notre participation à la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et par la signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds visant à promouvoir le développement de ce marché.

Enfin, Amundi a conclu avec EDF un partenariat qui s'inscrit dans le cadre du financement de la transition énergétique. Au travers d'une société de gestion commune, il a pour objectif de proposer aux investisseurs institutionnels des fonds gérés autour des thématiques principales que sont les infrastructures énergétiques (éolien, photovoltaïque, petits ouvrages hydrauliques...) et l'efficacité énergétique BtoB (notamment industriels électro-intensifs). Ce partenariat unique entre un industriel et une société de gestion vise à développer une classe d'actifs décorrélée de la volatilité des marchés financiers traditionnels avec des rendements attractifs.

Début 2017, Amundi Transition Energétique a lancé et intégralement investi son premier produit de Private Equity Infrastructure. ATE a en effet procédé à l'acquisition, auprès de Dalkia, d'une participation majoritaire d'un portefeuille de 132 installations françaises de cogénération produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur pour les besoins de clients industriels ou publics.

■ **L'engagement actionnarial**

L'engagement actionnarial constitue également un levier d'influence grandissant en faveur d'une économie bas carbone. Nous notons en particulier qu'il s'est intensifié en 2016, dans la lignée du mouvement initié par la COP 21.

Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Notre politique de vote est partie intégrante de notre gestion des risques. Elle est un outil essentiel de protection des intérêts de nos clients. Elle nous permet de mettre en œuvre les politiques de vote de nos clients intégrant fortement la transition énergétique, notamment en n'approuvant pas les comptes en cas de politique de transition énergétique jugée insuffisante.

Par ailleurs, Amundi participe à plusieurs initiatives collectives dont la pertinence a été renforcée lors de la COP21 : le Carbon Disclosure Project, les Principles for Responsible Investment, et l'IIGCC. Nous soutenons également les résolutions sur les risques financiers liés au

climat déposés par la coalition d'investisseurs 'Aiming for A' auprès des Majors pétrolières (BP, Shell, Total, Chevron et Exxon) et minières (Rio Tinto, AngloAmerican, et Glencore).

■ Une politique de désinvestissement ciblée

Concernant l'environnement, il est visible que le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles s'accélère également depuis la COP 21. Un grand nombre d'investisseurs sort progressivement des énergies fossiles ou carbo-intensives (charbon, pétrole et gaz). Début 2016, dans le cadre de la politique charbon du groupe Crédit Agricole, Amundi a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

■ L'empreinte carbone des portefeuilles

Amundi s'est organisée afin d'être en mesure de fournir un service d'accompagnement à l'application du décret 173 de la loi de transition énergétique pour ses clients institutionnels.

Amundi a choisi Trucost, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone, pour calculer l'impact carbone de ses fonds. Les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2, et une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang) ainsi que les réserves carbonées sont couvertes. Cela permet à la fois de satisfaire les provisions quantitatives de l'article 173 sur la prise en compte des émissions de CO₂ liées aux actifs sous gestion, mais aussi de développer - grâce à l'expertise de ses équipes dédiées - des stratégies innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Amundi a développé des outils de mesure de l'empreinte carbone de ses fonds qui permettent de fournir à ses clients un reporting carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture : (i) calcul du montant des encours notables dans le portefeuille considéré et (ii) calcul du montant des encours notés, c'est-à-dire ceux pour lequel nous disposons de données fournis par Trucost ;
- les émissions carbone par million d'euros investi : indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille ;
- les émissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires : indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille ;
- la répartition sectorielle des émissions carbone (en %) ;

- la répartition géographique des émissions carbone (en %) ;
- les réserves carbone par million d'euros investi.

CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés	Dernière publication / Exercice de référence
<u>Brochure ISR et ESG</u>	La philosophie et la démarche ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2016
<u>RI Transparency Report</u>	Rapport annuel d'Amundi concernant ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site internet mundi.com	2016
<u>Rapport d'engagement</u>	Détail de la philosophie et du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site internet amundi.com	2015
<u>Intégration ESG : Gouvernance, Politique et Stratégie</u>	La politique ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2016
<u>Politique de vote</u>	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2016
<u>Rapport sur l'exercice des droits de vote et du dialogue actionnarial</u>	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2015

Reporting ESG	<p>Pour les OPC ISR : Notations ESG du portefeuille, celles de son benchmark et/ou univers d'investissement.</p> <p>Indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance: Environnement: émissions carbone, réserves carbone et consommation d'eau</p> <p>Social: Accidentologie, Diversité du conseil d'Administration, Protection et représentativité des salariés</p> <p>Gouvernance: Indépendance du Conseil d'Administration, Répartition des pouvoirs et Rapport des frais d'audit/consulting</p>	Mensuelle	Site internet amundi.fr	
Code de Transparence ISR	Code de Transparence AFG-FIR/EUROSIF des fonds ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.fr	2016
Reporting d'impact social	<p>Pour les OPC à impact social :</p> <p>Détails des investissements solidaires par thématique (emploi, logement, soins, éducation, services aux associations, solidarité internationale, environnement), liste des entreprises solidaires financées et témoignages.</p>	Semestrielle	Site internet amundi.fr	31/12/2016

Mise à jour : 2 mai 2017